

Harcèlement moral institutionnel

La Justice s'attaque enfin aux vrais responsables !



C'est avec une grande satisfaction et un véritable soulagement que nous avons appris la mise en examen de Didier Lombard, l'ex-patron de France-Télécom, pour harcèlement moral suite notamment à la vague de suicides qu'avait connue le Groupe.

Il aura fallu des mois de procédures, le soutien d'inspecteurs et de médecins du travail pour que l'action juridique initiée par Sud PTT débouche sur cette décision qui place l'ex-patron de France Telecom devant sa pleine et entière responsabilité dans les formes violentes de management qu'il a encouragées et les réorganisations du travail pathogènes qu'il a imposées.

Pour tenter de se défendre, Didier Lombard explique, dans une interview accordée au journal « Le monde », qu'il n'avait pas le choix, qu'il s'agissait pour France-Télécom de « s'adapter ou de mourir ». Et c'est bien ce qui a été insidieusement proposé aux salariés du Groupe, avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui. La rentabilité maximale comme seul leitmotiv. La Bourse ou la vie, en quelque sorte, selon la formule consacrée des bandits de grand chemin...

Alors quand les adeptes modernes de cette formule prémonitoire se retrouvent mis en examen, nous ne pouvons qu'être satisfaits que la Justice reprenne ses droits et qu'elle s'attaque vraiment aux sources de la dégradation de la santé au travail.

Le calendrier est parfois porteur de message. Nous avons, dans la Branche Caisse d'Épargne, un rendez-vous imminent concernant la santé au travail, dont nous n'attendons pas vraiment de miracles. Le 10 juillet, s'est tenue une Commission Paritaire Nationale (CPN) où les patrons de BPCE nous ont proposé, après 16 mois de gesticulations stériles, un accord qui précise simplement aux entreprises de la branche quelques notions minimalistes du Code du Travail, et, sur le fond n'engage et ne garantissent rien.

Sud BPCE se bat pour imposer depuis le début de cette pseudo-négociation une autre organisation du travail, d'autres pratiques managériales et une autre politique commerciale. Trois domaines où sont de toute évidence les sources de la détérioration incessante de nos conditions de travail. C'est pourquoi nous avons exigé, au nom du principe de précaution, que soient immédiatement suspendus le benchmark et l'ensemble des pratiques commerciales et managériales qui l'accompagnent. Nous avons proposé un texte d'accord collectif sur ces thèmes sur lesquels nous avons longuement travaillé à partir des enquêtes réalisées dans les Caisses (cf. notre plaquette 4 pages 2011 « Nous retrouverons la santé au travail »). L'annonce de la mise en examen de l'ex-patron de France Telecom renforce la détermination de **Sud BPCE** dans son action judiciaire contre les anciens patrons de la CERA (dont Klein le chantre du benchmark) qui se sont assis sur les rapports circonstanciés des médecins du travail. Ces derniers avaient identifié le benchmark comme la marque d'un système de harcèlement moral institutionnalisé et avaient reconnu dans les organisations et les relations de travail qu'il induisait, la cause de la détérioration de la santé de plus en plus de salariés.

Gageons que la volonté affichée de la Justice de faire assumer leur pleine et entière responsabilité aux dirigeants d'entreprise, pour les conséquences de leurs choix stratégiques inhumains, va enfin les faire réfléchir. Ils savent en tout cas que **Sud** se battra jusqu'au bout pour que les salariés retrouvent des conditions de travail respectueuses de la clientèle et de la santé de celles et ceux qui sont à leur service.

L'exécutif national 11-2012 Paris, le 11 juillet 2012

J.Bonnard - G.Breuillat - M.Brugnooge - J.Dutillieux - D.Gilot - C.Joseph - J.L.Kerenflec'h - B.Konieczynski - J.L.Pavlic - A.Quesne - P.Saurin



Union
syndicale
Solidaires